


SIVU LA PLANA

Commune de Cantaron
Commune de La Trinité

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 
ID : 006-250601739-20221010-AR221001_OMETSI-AI

ARRETE N° RH 22.10.01

De Madame la Présidente du syndicat
intercommunal du groupe scolaire de La Plana

Portant délégation de signature
à Monsieur Cédric OMET
Directeur général des services de La Trinité

Rosalba Dupuy-Nicoletti, Présidente du SIVU La Plana

Vu les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Président le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

Vu l'arrêté n° RH.20.09.34 du 24 septembre 2020 nommant Monsieur Cédric OMET, directeur général des services de la Ville de La Trinité, titulaire à compter du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'arrêté n° RH.22.09.02 portant délégation de signature de Monsieur Cédric OMET, directeur général des services

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté 22.09.02

ARRETE

ARTICLE I : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Monsieur Cédric OMET directeur général des services de la ville de La Trinité, sous ma surveillance et ma responsabilité

- Pour les courriers adressés aux administrations et aux partenaires de la collectivité,
- Pour la certification de la conformité et exactitude des pièces, mandats de paiement,
- Pour les devis, bons de commande et contrats ≤ 15 000€ HT,
- Pour les marchés et avenants d'un montant ≤ 15 000€ HT ou sans incidence financière,
- Pour les demandes de subvention,
- Pour les justificatifs de recettes,
- Pour les conventions de mise à disposition,
- Pour les demandes de versement de participation financière,
- Pour les attestations de paiement,
- Pour les conventions avec les associations et partenaires extérieurs,

ARTICLE II : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Cédric OMET au poste la justifiant. Monsieur Cédric OMET ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE III : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du SIVU La Plana, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

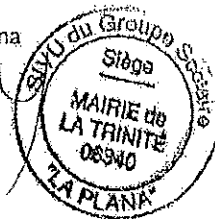
Fait à La Trinité, le 3 octobre 2022

Spécimen de signature

Monsieur Cédric OMET

La présidente du SIVU La Plana

Rosalba DUPUY-NICOLETTI



Syndicat intercommunal du groupe scolaire de La Plana
Siège : Mairie de La Trinité
19 rue Hôtel de Ville - 06340 La Trinité